



communauté de communes
VESLE - MONTAGNE DE REIMS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mercredi 8 septembre 2010 à Verzenay
COMPTE-RENDU

Désignation représentant Syndicat de la Cuche.

Suite à l'arrêté préfectoral pris en date du 26 juillet 2010 portant modification des statuts du Syndicat de la Cuche, le Conseil Communautaire a désigné Monsieur Thierry FORGET comme délégué qui représentera la Communauté de Communes au sein des instances délibérantes du Syndicat.

Servitudes de passage des ouvrages de transfert raccordement réseaux assainissement rue du Petit Sillery à Sillery.

Compte tenu du projet de création des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales rue du Petit Sillery, et compte tenu du tracé des réseaux qui contraint le passage des canalisations sur deux terrains privés, il convient de formaliser par convention les servitudes de passage. L'Etude Notariale de Verzy est sollicitée pour la rédaction de ces conventions.

Décisions Modificatives.

- Assainissement Pluvial Place des Gadons à Verzenay :

Ce programme a fait l'objet d'un premier chiffrage qui se limitait uniquement à la réparation du réseau des eaux pluviales suite à une inspection télévisuelle effectuée courant 2009. Ces travaux ont été chiffrés à hauteur de 26 477,05 €/TTC. Cependant, la commune a un projet d'aménagement (pôle médical et logements) de la Place des Gadons qui nécessite de reprendre le réseau détérioré avec pose en surprofondeur et extension par rapport à l'inspection télévisuelle. Ces travaux ont été chiffrés à hauteur de 54 101,06 €/TTC. 26 930€ de crédits supplémentaires ont été inscrits au programme n°213.

- Protection bassin de rétention des eaux pluviales rue de Villers aux Petites Loges

Le projet de la pose d'une glissière en bois ne peut être réalisé compte tenu de la présence d'un réseau France Télécom le long du bassin de rétention des eaux pluviales (projet estimé à hauteur de 10 299,95 €/TTC). Ce projet sera remplacé par la pose d'une bordure chasse roue pour un montant de 16 726,66 €/TTC. Des crédits supplémentaires ont été inscrits au programme n°241 à hauteur de 6 602 €.

- Lors de la délibération prise pour l'achat du copieur couleur pour le secrétariat communautaire, l'option Fax n'avait pas été intégrée. Il convient d'abonder le programme 248 à hauteur de 480 €.
- Budget M49.

Afin de solder un emprunt après paiement de la dernière échéance due, il faut inscrire des opérations d'ordre à hauteur de 0,03€.

- Budget M49 – Programme n°054

Suite aux marchés signés avec les entreprises SOGEA et TECHFINA pour la réalisation des travaux de construction de la station intercommunale de Ludes et Mailly-Champagne et compte tenu des avances forfaitaires versées aux entreprises, il est nécessaire d'inscrire des opérations d'ordre permettant de rembourser l'avance forfaitaire au budget M49.

Subvention 2011

Un dossier de demande de subvention au titre de la DGE 2011 sera déposé auprès des services de l'Etat pour des travaux d'assainissement pluvial Place des Berberis dans la commune de Les Petites Loges.

Indemnités de Conseil – Receveur Communautaire

Suite au changement de comptable du Trésor en date du 1^{er} janvier 2010, le Conseil Communautaire doit se prononcer pour l'attribution de l'indemnité de conseil. Il a été décidé d'accorder celle-ci à hauteur de 100 % par an à Madame Laure PEDRINI.

Cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Madame PEDRINI recevra aussi une indemnité de confection des documents budgétaires fixée à 45,73€.